

Le Chavannus

notre journal – votre actualité – des textes – notre histoire

ÉDITORIAL

Il est des moments où certaines de nos préoccupations quotidiennes, confrontées à l'horreur d'évènements extérieurs impossibles à ignorer, sont reléguées au second plan comme par soucis de pudeur.

Il s'agit sans volonté d'être exhaustif, de l'insupportable bilan des séismes qui ont frappé et continuent encore de frapper la Turquie et la Syrie. Comment concevoir qu'en l'espace de quelques heures plus de 41,000 personnes puissent perdre la vie ? Comment oublier ces visages apeurés d'enfants, de femmes et d'hommes impuissants que nos écrans ont immortalisés. Que dire aussi des souffrances muées par la guerre en Ukraine voisine, de ces centaines de migrants que la mer vorace continue d'engloutir, de la révolte en Iran pour plus de libertés pour tous et pour les femmes en particulier ?

Cette poussée intérieure qui nous invite à détourner nos regards de nos propres défis personnels ou communautaires, l'espace d'un instant, vient de ce quelque chose que le genre humain a de plus humain en lui : l'empathie. Ce sentiment qui nous pousse à vouloir partager la peine, le ressenti des autres et qui fait que nous nous sentons grands sinon meilleurs.

Pensées émues, dons en nature ou en espèces, prières, chacun d'entre nous trouve le moyen de l'exprimer et c'est bien ainsi car empathie rime avec sympathie.

Loin de nous l'idée de suggérer que ce qui nous touche de manière plus personnelle devrait être disqualifié dans ces moments-là. Au contraire, nos propres défis trouvent un écho dans ces drames qui sont hors normes parce qu'ils touchent durement d'innombrables personnes à la fois et font voler en éclats des milliers de vies, de manière irréversible. Comme nous, ces mères, ces pères, ces enfants, ces jeunes aspiraient légitimement à une vie heureuse.

Cette actualité qui nous hante cohabite de fait avec une multitude de préoccupations qui sont nôtres même si par nature elles paraissent minimes dans l'échelle des horreurs. Nos préoccupations existent elles aussi et ne peuvent être ignorées. Cette cohabitation est nécessaire, essentielle même pour que la vie suive son cours.

Elles ont pour visage les sujets divers traités dans ce journal communal qui a le mérite de nous rattacher au lieu où nous vivons. Ces sujets nous rappellent qu'une vie se mène à plusieurs niveaux et que chaque niveau constitue un maillon essentiel de notre existence.

Alors, empathie envers d'autres sujets du genre humain parce que nous en sommes parties, oui. Solidarité sous des formes diverses envers eux, oui. Mais gardons fermement les pieds plantés dans notre environnement immédiat car l'un ne va pas sans l'autre. Bonne lecture.

La rédaction

CELA ARRIVERA DEMAIN

7 au 23 avril	Vacances scolaires de Pâques
18 mai	Jeudi de l'Ascension
28 mai	Dimanche de Pentecôte
18 juin	Scrutin fédéral

Le printemps - 20 mars à 22h24



SOMMAIRE

Page 2	Conseil communal- Appel à témoins
Page 3	Visite du Père Noël - Brûlé des sapins
Page 4	Décorations de Noël Quiz
Page 5	Repas des Aînés
Pages 6-7	Les haies de lauriers et thuyas
Pages 8-9	La parole à Myriam Martin
Pages 10-11	Préservation de la faune
Page 12	La taille des haies
Page 13	Dans nos champs: la vigne
Page 14	Vide-grenier - Piscine
Page 15	Jadis et maintenant - Il y a 50 ans
Page 16	Le plan énergie et climat



CONSEIL COMMUNAL - 7 décembre 2022

Suppléante, Nicole Bornet est assermentée devant le Conseil communal, en remplacement de Stéphane Théraulaz.

Le préavis municipal n°7/22 proposant le **budget 2023**, qualifié de prudent, est **accepté à l'unanimité** sans discussion. Ce budget prévoit CHF 8'237'572 de recettes pour CHF 9'475'572 de charges, soit un excédent de charges de CHF 1'238'000. Cependant, si les factures du Canton n'étaient pas calculées sur la base des comptes 2021 mais sur la base de montants budgétés pour 2023, le déficit serait de l'ordre de CHF 600'000.

Concernant la future décharge des Tattes de Bogis, une séance publique sera organisée par le Canton. L'idée d'une fusion des communes de Terre Sainte, après l'échec d'août 2010, refait surface et des commissions vont reprendre l'étude de ce sujet.

Une large partie de la soirée a été consacrée à la présentation de l'étude de mobilité : Pierre Tacheron, consultant senior du bureau Transitec et Thierry Nydegger ingénieur du bureau Bernard Schenk ont détaillé l'état des réflexions à ce jour. Ils ont montré les points problématiques pour la sécurité et les possibilités réelles d'aménagements pour la pacification du trafic. La Municipalité s'engage à présenter des préavis pour les aménagements à réaliser.

La séance s'est terminée par un agréable moment de convivialité et de gourmandise lors d'un repas partagé à l'Auberge du village.

Les prochaines séances se tiendront les 22 mars, 28 juin et 6 décembre.



RECHERCHE DE TÉMOINS

Le 18 janvier 2023, nos employés communaux ont découvert la clôture abîmée à la route de la Sallivaz 3.

Etant donné que l'auteur de cet acte ne s'est pas fait connaître, nous lançons un appel à témoin : quelqu'un aurait-il vu ce qui s'est passé le mardi 17 janvier au soir ou au mercredi 18 janvier au petit matin ?

Si c'est le cas, merci d'apporter votre témoignage soit en passant au greffe durant les heures d'ouverture, soit par téléphone au +41 22 960 75 00 ou par mail à l'adresse greffe@chavannes-de-bogis.ch.



2 défibrillateurs ont été installés sur le territoire communal.
Nous vous en parlerons prochainement plus en détail.

VISITE DU PÈRE NOËL - 17 décembre 2022

Après les annulations de 2020 et 2021, la fête a enfin pu se tenir sans restriction, dans un nouvel environnement : la cour de la voirie.

Petits et grands étaient ravis de se retrouver autour de friandises et de boissons, préparées par la Société de Développement.



Pomponette a laissé des souvenirs !



BRÛLÉ DES SAPINS - 7 JANVIER 2023

Il y avait beaucoup de bonnes raisons pour rejoindre la cabane en rondins en ce début d'année : partager une bonne soupe aux légumes ou un vin chaud avec les habitants de la Commune, leur adresser des vœux de bonheur et santé et brûler le sapin qui avait terminé sa mission de décoration de Noël. Alors, une dernière fois, ils ont illuminé l'espace.

L'équipe de la Société de Développement, toujours fidèle :



DÉCORATIONS DE NOËL

Les illuminations de Noël étaient cette année marquées par une volonté de sobriété énergétique, et donc pas de grand sapin dans nos rues. Cependant, grâce à la Société de développement, nous avons tout de même pu profiter de la fontaine décorée ainsi que de bonshommes de neige et d'oursins s'ébattant sur une pelouse désespérément verte....



Quiz

Le canton de Vaud a préparé un test de connaissances à l'intention des candidats à la naturalisation. Le test aborde quatre thèmes : l'histoire, la géographie, les institutions politiques et la société.

Nous vous proposons une nouvelle séquence de questions de chaque thème :

21) Comment s'appelle la région du Canton de Vaud où se situe Chavannes-de-Bogis ?

- La Terre sainte La Côte Le Gros de Vaud La Riviera

22) De quelle année datent les armoiries actuelles de la commune de Chavannes-de-Bogis ?

- 1927 2009 1768 1888

23) Il existe 3 formes de pouvoir en Suisse, le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Citez le nom des 3 pouvoirs au niveau communal pour Chavannes-de-Bogis.

- Conseil d'Etat, Grand Conseil, Société de développement
 Conseil communal, Municipalité, Tribunal cantonal / Arrondissement
 Municipalité, Association intercommunale de Terre Sainte, Conseil général
 Municipalité, Conseil communal, Tribunal fédéral

24) Puisque cette question figure sur le questionnaire, nous vous la posons.....

Comment s'appelle le journal saisonnier distribué gratuitement à tous les habitants de la commune de Chavannes-de-Bogis ?

- Le Chavannus La gazette du village Le Chavannews La tribune de Chavannes

Réponses à la page 14

REPAS DES AÎNÉS - 16 décembre 2022

Ce moment de fête n'ayant pu avoir lieu lors des années précédentes, les Aînés se réjouissaient de se retrouver. Ils étaient donc nombreux pour répondre à l'invitation de la Municipalité et de rejoindre leurs voisins de Bogis-Bossey dans un endroit inédit : le restaurant de l'institut œcuménique, au Château de Bossey.

Dans cette belle salle au dallage ancien, autour de grandes tablées bien garnies, régnaient la convivialité, les rires et la gastronomie.



Les chants et poèmes des élèves de notre école ont complété de manière touchante cette sympathique rencontre aux couleurs de Noël.



LE REMPLACEMENT DES HAIES DE LAURELLES ET DE THUYAS

«Lors de l'aménagement de mon jardin, dans les années 1980, les professionnels m'ont proposé de planter une haie de thuyas ou de lauriers. Ces plantes présentaient tous les avantages: prix faible en comparaison d'autres essences, feuillage persistant et dense, synonyme d'une intimité préservée et adaptation aux conditions extrêmes (gel, sécheresse, températures élevées, etc.). Et maintenant, je suis montré du doigt car j'ai tout faux ! Que faire ?» La question de notre lecteur nous interpelle. Il a pensé bien faire et il est critiqué aujourd'hui.

Que reproche-t-on à ces deux espèces ?

Ces deux plantes extrêmement populaires ne favorisent pas la biodiversité du paysage urbain. **Les lauriers** ou lauriers-cerises, sont originaires d'Asie du sud-ouest ; elles figurent sur la liste noire des plantes exotiques envahissantes et menacent même les espèces indigènes en leur faisant concurrence.

Non seulement, la laurèle supprime la végétation naturelle, mais son écorce, ses feuilles et ses fruits sont toxiques pour l'homme et le bétail et elle empêche le rajeunissement des forêts car elle pousse en formations très denses et son feuillage permanent réduit la lumière au sol et empêche ainsi la flore forestière printanière de se développer. Les baies du laurier-cerise sont consommées par les oiseaux qui dispersent les graines sur de grandes distances jusque dans le milieu naturel. Lorsqu'il est bien implanté, le laurier-cerise s'échappe facilement et se développe dans le milieu naturel notamment dans les sous-bois, haies et lisières. Il supporte aussi bien l'ombre que le soleil.



Le thuya est quant à lui une plante originaire d'Amérique du Nord et d'Asie. Bien qu'exotique, sa capacité de dispersion est réduite et il ne figure donc pas sur la liste noire des espèces exotiques invasives. Néanmoins, à l'inverse de créer des continuités biologiques, les haies de thuyas forment des obstacles de déplacement de

la faune et n'apportent que très peu de valeur à la biodiversité locale. De plus, cette espèce souffre de nombreuses maladies (feu bactérien, dépérissement, chancre, etc.) et est devenue plus fragile en raison de l'augmentation de la température et des périodes de sécheresse dans l'Arc lémanique.

Les recherches montrent que les haies monospécifiques, composées de plantes exotiques, sont les plus pauvres écologiquement : elles sont composées d'une seule espèce et elles produisent peu de fleurs et de fruits pour les insectes, les oiseaux et les petits mammifères (on parle alors de cortège biologique appauvri).



Comment y remédier ?

En remplaçant les haies de thuyas et de lauriers par des haies vives.

Une haie composée d'essences indigènes et entretenue extensivement remplit des fonctions paysagères et ornementales mais aussi des fonctions écologiques. Ces caractéristiques font des haies indigènes des structures plus favorables à la biodiversité et moins coûteuses à l'entretien que les haies exotiques ou monospécifiques. Une haie d'essences indigènes offre en outre une variété de couleurs, de formes, de fleurs et de fruits favorables à la nature ainsi qu'au bien-être de la population qui bénéficie directement de cette diversité dans son cadre de vie.

Parmi les espèces bénéficiant des haies d'essences indigènes, on retrouve de nombreuses espèces d'oiseaux (rouge-gorge familier, fauvette à tête noire, merle noir, etc.), de mammifères (hérisson d'Europe, etc.) et de reptiles et amphibiens (lézard des murailles, crapaud commun, etc.) ainsi que de très nombreuses espèces d'insectes.





Quelle est la position de nos autorités ?

Posons la question à Alain Barraud, syndic.

Vous avez plusieurs fois exprimé, par exemple dans votre discours lors de la fête nationale, votre volonté de favoriser la biodiversité en souhaitant l'arrachage des haies de laurèlles et de thuyas. Où y en-a-t-il sur le territoire communal ? Quel est le plan d'arrachage ? Pensez-vous demander des subventions cantonales ? Prévoyez-vous de demander un crédit au Conseil communal, comme le fait la ville de Nyon ? Allez-vous subventionner les privés ?

«Les laurèlles et les thuyas sont malheureusement présents sur l'entier du territoire communal. Ces deux essences sont privilégiées dans les quartiers d'habitation pour se soustraire à la vue de ses voisins de manière efficace et rapide. Aucun plan d'arrachage n'est (encore) prévu mais la Commune souhaite montrer l'exemple en remplaçant petit à petit laurèlles et thuyas par des essences indigènes. Il faudra profiter des subventions cantonales qui allégeront modestement les coûts. La Municipalité ne s'est pas encore déterminée sur une éventuelle demande de crédit au Conseil communal afin de subventionner les privés. L'arrachage et la replantation d'une haie représentent des coûts importants et il est difficile d'estimer le montant d'une subvention communale qui pourrait motiver le plus grand nombre de propriétaires tout en obtenant l'aval du Conseil communal !»



Subventions

Dans le cadre de son plan d'action Biodiversité 2019-2030 et à travers la mesure S8 pour promouvoir la nature dans l'espace bâti, le canton de Vaud soutient les démarches communales en faveur de la biodiversité sur leur territoire.

Une subvention est allouée aux communes qui remplacent des haies de laurèlles par des haies composées d'essences indigènes pour améliorer la biodiversité dans l'espace bâti et lutter contre les espèces exotiques envahissantes. La subvention est versée à la commune qui peut les utiliser sur les surfaces en mains publiques ou privées

La subvention repose sur un forfait et constitue une aide aux coûts d'arrachage et de remplacement. Elle s'élève à 60 fr. par mètre linéaire et au maximum 12'000 fr. par commune (surfaces publiques et privées). Si la commune subventionne déjà le remplacement de haies de laurèlles sur les parcelles privées, la subvention cantonale peut s'additionner.

Les demandes doivent parvenir entre le 19 septembre et le 30 novembre de l'année en cours (voir lien ci-dessous).

Quelle est votre expérience ?

Nous nous réjouissons que vous nous en fassiez part.

Sources :

ville de Nyon / [vd.ch/biodiversite/fiches-cantonales](https://www.vd.ch/biodiversite/fiches-cantonales)

<https://www.vd.ch/prestation/demander-une-subvention-pour-le-remplacement-de-laurèlles-par-des-haies-indigenes-dans-lespace-bati>



LA PAROLE À NOS HABITANTS : Myriam Martin

Je m'appelle Myriam Martin et j'habite à Chavannes-de-Bogis depuis 2014. Née à Genève, je suis d'origine espagnole, de la région de Valence. Je suis aujourd'hui l'heureuse maman de deux enfants et grand-mère de trois petites-filles.



Qu'est-ce qui vous a inspiré à devenir peintre et comment avez-vous commencé à pratiquer votre art ?

J'ai toujours eu un penchant pour la peinture sur porcelaine, mais je ne l'ai jamais vraiment pratiquée moi-même. Un jour de 1998, une des mamans de mon village à Genève m'a présenté une professeure très artistique et expérimentée dans l'enseignement de la peinture, bien qu'elle n'ait pas de diplôme en beaux-arts. Elle avait un programme spécialement conçu pour ses élèves et ma première leçon consistait à décorer une planche dans le style de la peinture paysanne. Dès lors, j'ai développé un intérêt pour la peinture sur bois, mais aussi pour d'autres matériaux tels que des plateaux, des boîtes à mouchoirs et des boîtes à clés, allant même jusqu'à peindre des tirelires !

En 2010, après de nombreuses années de peinture sur objets, notre professeure est arrivée un jour avec deux petites toiles qu'elle nous a proposé de reproduire. Nous étions six ou sept, et nous avons eu une leçon pour ce faire. C'était vraiment amusant, de voir chacun avec sa propre toile, son propre dessin et ses propres émotions. Toutes les œuvres étaient complètement différentes et pourtant toutes magiques à leur manière !

Pouvez-vous décrire votre processus de création, du concept à la pièce finie ?

Je fonctionne assez au défi. Je manque d'imagination. J'aime bien la photo, alors je reproduis à partir de photos, prises notamment lors de voyages. Je fais très peu d'abstrait, sauf une fois.



En 2012, ma fille et moi étions au Brico loisir de La Praille. Nous avons trouvé une toile noire de 1m/1m, à laquelle elle s'est exclamé «Oh maman, c'est génial ! Tu devrais en faire une énorme fleur !». J'adore les motifs bicolores, notamment les roses avec des pétales jaunes bordés de rouge, alors j'ai effectué quelques recherches en ligne et j'ai trouvé la photo d'une grande fleur. Après l'avoir adaptée à la toile, j'ai d'abord peint tous les contours en blanc. Mon fils l'a remarquée et m'a dit : «Maman, c'est trop beau - cette toile sera pour moi ! Mais selon moi, une rose se doit d'être rouge». J'ai donc modifié mon projet pour peindre une rose rouge avant d'ajouter des gouttes de rosée pour plus d'effet.

Mon fils ayant vécu plusieurs années dans un appartement mansardé genevois puis aux États-Unis j'ai eu le plaisir d'exposer cette toile chez moi. A son retour, il a pu enfin en prendre possession.



Encore un autre défi ?

Ma fille a emménagé chez son fiancé et elle n'aimait pas la mappemonde qui se trouvait dans son appartement. Elle m'a demandé si je pouvais en peindre une nouvelle pour elle, et j'ai été surprise, mais bien sûr, j'ai dit oui !

J'ai acheté la plus grande toile que j'ai pu trouver à Hornbach - 1,5 mètre sur 1 mètre - et j'ai commencé mon projet. J'ai fait des recherches en ligne pour avoir une idée de ce à quoi elle ressemblerait, puis j'ai utilisé un projecteur pour tracer le contour. Après cela, il ne restait plus qu'à peindre les pays et à ajouter des icônes comme des aigles pour l'Amérique ou un éléphant pour l'Afrique et le drapeau Suisse évidemment. Il m'a fallu une année entière de travail assidu pour achever ce projet, mais le résultat final a rendu ma fille très heureuse.

J'avais pensé faire un kangourou, mais ça n'avait pas l'air bien. Il me paraissait disproportionné et j'ai donc opté pour le koala. J'aime bien les deux pingouins qui se tiennent ensemble. Et quand j'ai fait l'Antarctique, je l'ai fait trop grand par rapport à l'Arctique. Et puis il était presque terminé quand mon fils a dit : « Maman, il y a une erreur dans les pays et en fait, il manque la Lituanie ».

Elle est dans la chambre de ma petite-fille, au-dessus de son lit. Elle l'aime pour sa nature colorée.

Ce processus m'a permis d'apprendre beaucoup de choses sur l'histoire des frontières terrestres. J'ai peint beaucoup de fleurs ou de paysages et aujourd'hui, je suis beaucoup plus sensible et consciente de la générosité de la nature grâce à cette expérience.



Pouvez-vous partager une expérience particulièrement significative ou mémorable que vous avez vécue en tant que peintre ?

Dans le cadre d'une intervention chirurgicale, une amie m'a conseillé de me renseigner sur l'hypnothérapie à l'hôpital afin d'aider à ma guérison, et non de pratiquer une opération sous hypnose. Cela m'a conduit à mon premier contact avec cette femme spéciale, par l'intermédiaire d'un médecin de l'hôpital. Lors de la prise de contact, elle m'a demandé quel genre de passe-temps j'avais, je lui ai dit que je peignais. Au cours de notre première séance à l'hôpital sous hypnose, elle m'a amenée à peindre : je me suis vue produire une toile à la spatule et dans des couleurs sombres. Tout ça ne correspondait pas à mon style habituel. Après avoir quitté l'état d'hypnose, j'étais prête, même s'il semblait surréaliste que je puisse produire une telle image qui

ne me ressemblait en rien avant cet instant. Avec cette nouvelle étincelle, alimentée par l'atmosphère créative de l'hôpital et de ses professionnels, j'ai quitté l'hôpital et suis partie immédiatement pour acheter une toile et des spatules afin de réaliser cette œuvre. C'est fou ce qu'on peut faire avec son esprit !

Quelques jours après, j'ai commencé à peindre quelque chose avec ma spatule et tout s'est enchaîné à partir de ce moment-là. En un quart d'heure, la peinture était terminée grâce à mon intense concentration sous hypnose. Après coup, je me suis dit que c'était du bon travail et un samedi bien rempli. Ce n'est que quelques heures plus tard, lorsque j'ai regardé ce que j'avais peint, que quelque chose de magique s'est produit : j'ai vu un ange dans le tableau ! Cela peut surprendre certains, mais c'est exactement ce qu'il y a : un ange en pleine vue à travers ma peinture. Une reproduction identique de ma peinture sous hypnose.



Avez-vous des conseils à donner aux peintres en herbe ou des mots de sagesse à partager avec les autres artistes de votre communauté ?

Oser : il ne faut pas se freiner. Créer quelque chose peut être difficile et angoissant, la peur de la critique suit souvent. Lorsque cela se produit, éloignez-vous du projet et revenez-y plus tard avec un œil plus frais. Je ne me prétends pas une artiste, mais je me surprends toujours à apprécier mon propre travail. Ma professeure de peinture s'amusait souvent du fait que j'avançais sur une pièce même si elle n'était pas encore terminée, en clamant ma satisfaction au fur et à mesure. Je préfère garder une attitude positive lorsque je crée, cela a certainement rendu le processus plus facile pour moi !

L'enthousiasme de Myriam pour l'imagination et l'exploration était contagieux. Nous sommes reparties avec son précieux conseil d'oser et de profiter au maximum des opportunités qui s'offrent à nous.

Marie-Laure Konaté

PRÉSERVATION DE LA FAUNE

Devenir sentinelle de la petite faune

On a souvent tendance à penser que la ville, et ses habitations, malgré ses espaces verts et ses jardins ne peut pas cohabiter harmonieusement avec la faune sauvage. L'expérience nous démontre cependant que les deux sont compatibles. Car oui, villes et abeilles, jardins et hérissons, cours d'eau et grenouilles pourraient vivre en parfaite harmonie. Pour cela, il faudrait que chacun et chacune d'entre nous, grands et petits s'y mettent pour transformer nos maisons, nos champs et nos jardins en lieu de protection pour les espèces menacées.



La commune de Chavannes-de-Bogis est riche en faune. C'est un privilège qui mérite d'être préservé. Oiseaux, hérissons, lézards, papillons, petits mammifères et batraciens y vivent, ou essaient d'y survivre dans l'indifférence la plus totale.

Il n'y a pas si longtemps encore, ces animaux, devenus nos colocataires malgré eux, trouvaient de quoi se nourrir, se reproduire et passer l'hiver à la périphérie de nos habitations. L'urbanisation croissante a eu progressivement raison de ces hubs de répit. Aux grandes propriétés d'antan qui constituaient des espaces de libre circulation et de survie pour eux, se sont substitués des propriétés plus morcelées, plus



cloisonnées, engendrant la disparition des haies sauvages, des vieux arbres, des prairies rarement tondues, des tas de branches et de pierres, bref de leur habitat naturel.

Comme si cela n'était pas assez dramatique, la diminution de la taille des parcelles s'en est mêlée et s'est accompagnée d'une prolifération des gazons à la Wimbledon avec force herbicides et pesticides, de haies exotiques, de massifs de plantes venues d'ailleurs et qui ne favorisent pas la reproduction des papillons ni ne donnent suffisamment de fruits pour nourrir la faune. Les haies sauvages ont cédé le pas aux arbres trop parfaitement taillés qui n'offrent plus d'abris.

Dans ces conditions, les oiseaux et autres habitants de nos jardins ne trouvent plus d'endroits où se cacher, ni de matériaux pour construire leur nid.



Donner un espace de vie à tous ces êtres qui contribuent à perpétuer notre biodiversité et notre avenir est un devoir pour tous. Il suffit d'un peu de bonne volonté et de gestes simplissimes.

Commençons par les oiseaux que nous aimons voir batifoler sur nos terrasses ou chanter à nos fenêtres au petit matin. Saviez-vous qu'ils sont l'objet d'un véritable génocide ornithologique ? Comment éviter qu'ils se fassent tuer ou manger ?

Nos vitres et autres balcons en verres constituent un piège mortel que nous pouvons éviter en les signalant à l'aide de leurres ou mieux en installant des verres opaques ou translucides. Il faut savoir que nos chers volatiles ne possèdent pas la capacité de reconnaître la transparence, ce qui en fait des victimes de collisions mortelles.

La création de nichoirs a également fait ses preuves. Il suffit pour s'en convaincre de considérer qu'une simple nichée de mésanges ou d'oiseaux insectivores peut

débarrasser votre jardin d'environ une trentaine de chenilles par jour. Voilà qui est bien plus économique et écologique.

De petits aménagements dans nos jardins peuvent aussi faire la différence. Éviter d'entraver la circulation de la petite faune d'un terrain à l'autre nécessite peu d'efforts. Prévoir un espace d'à peine dix centimètres entre le sol et votre grille de séparation permettra à nos petits animaux de se mouvoir sans restriction tout en évitant à votre chien de prendre la poudre d'escampette.



Laisser une bande de terrain non tondu permet également plus de respiration. Un tas de branches, de bois ou de pierres dans le fond du jardin sera un hôtel 5 étoiles pour nos batraciens, lézards et toute une microfaune.

Enfin, éviter de tailler nos haies du 15 mars au 1er juillet est un excellent moyen de donner un peu d'espace de respiration à une multitude de petits animaux, le temps pour eux de recevoir leurs petits et de s'en aller.

La pollution lumineuse reste malgré les exigences de sobriété énergétique que nous impose la crise un défi majeur. Éteindre les éclairages extérieurs de 23h à 6h

du matin est une mesure salubre qui soulage nos bourses tout en préservant la vie de nos animaux. Ces lumières constituent en effet un piège infernal pour les insectes, hérissons, chauve-souris et batraciens qui se nourrissent la nuit et perçoivent souvent ces nuisances lumineuses comme des barrières infranchissables.

Mais bien plus dévastateurs que nos vitres, nos chats, nos petits matous adorés sont des prédateurs hors normes qui déciment oiseaux, petits mammifères et autres espèces pour des raisons non alimentaires. En prime, il leur arrive même de rapporter leurs trophées à leurs maîtresses attendries. Un article paru dans le bulletin ornithologique d'août 2022, nous révèle que plus de trois millions d'oiseaux sont tués chaque année par des chats. Ces animaux de compagnie ont une densité très forte puisque l'on en dénombre quatre cent trente par km² contre 10 pour les renards roux connus pour être friands de nos petits animaux. Ainsi, au printemps 300,000 oiseaux sont sacrifiés tous les mois par nos chers chatons.

Comment faire cohabiter ces deux espèces ? Tout simplement en installant des nichoirs assez haut perchés et non accessibles et en passant au cou de ces chers compagnons ronronnant une collerette colorée ou un hochet approprié.

Cet article n'est qu'une mise en bouche pour tous les amoureux de la nature. Si vous voulez en savoir plus consultez la charte des jardins sur :

Chartedesjardins-environnement.ch

Tous nos remerciements à M. Hubert du Plessix, de la Fondation PHRAGMITES, dont la contribution et la disponibilité ont été essentielles à la rédaction de cet article.



Les effets de la tempête de bise du 26 février.

TAILLE ET ENTRETIEN DES HAIES

Rappel du règlement et de l'article du Chavannus n° 77 (été 2020):

La loi exige qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies soient émondées et les arbres élagués :

RÈGLEMENT d'application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (extrait RLrou 725.01.1 et code rural et foncier (211.41):

Murs, clôtures, plantations

Les ouvrages, plantations, cultures ou aménagements extérieurs importants ne doivent pas diminuer la visibilité ni gêner la circulation et l'entretien ni compromettre la réalisation des corrections prévues de la route. Les hauteurs maxima admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes:

- a. 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue;
- b. 2 mètres dans les autres cas.

Aucun arbre ne peut être planté sur les fonds riverains de toutes les routes cantonales et des routes communales de première classe à moins de 6 mètres de la limite du domaine public. Les branches des arbres s'étendant au-dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées de la façon suivante :

- au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur ;
- au bord des trottoirs : à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

Et l'article 29 de notre Règlement communal de Police (2010) précise que ces travaux doivent être entrepris avant le 31 août de chaque année :

Les arbres, arbustes, haies, etc. plantés dans les propriétés bordières doivent être taillés avant le 31 août de chaque année dernier délai, de manière à ne pas masquer la visibilité en général, les signaux de circulation, les plaques indicatrices des noms de rues, les numéros de maisons ou les lampes de l'éclairage public, ni gêner la circulation des piétons. Passé cette date, l'élagage sera fait aux frais des propriétaires qui auront négligé de satisfaire aux obligations ci-dessus. Cet article est notamment soumis au Code rural et foncier ainsi qu'à la Loi sur les routes.

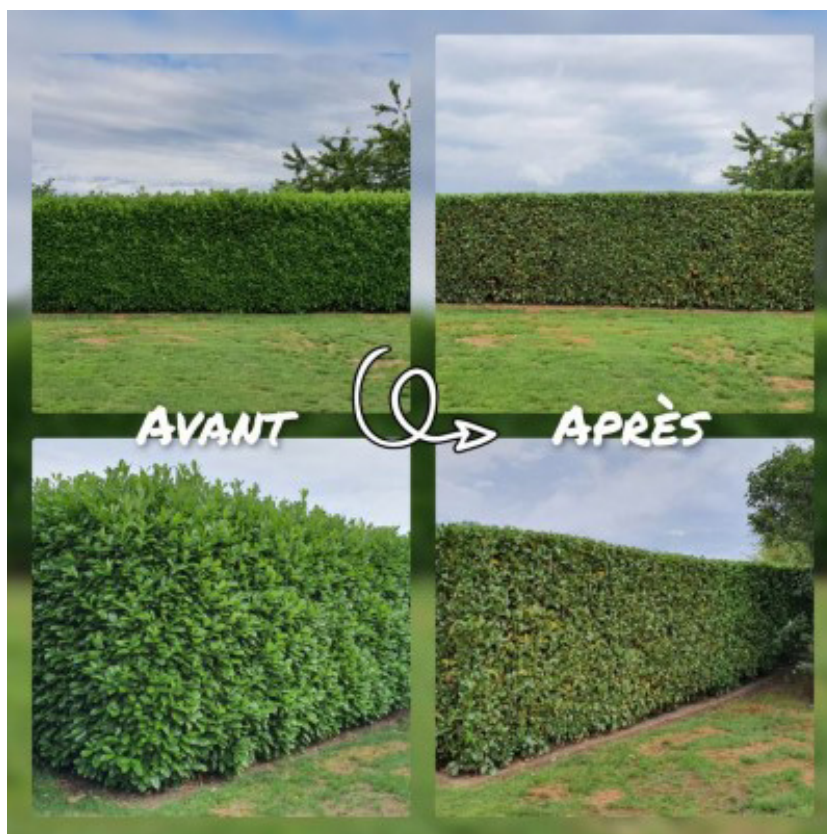
Pour rappel, la Commune est en droit de mandater une entreprise pour effectuer les travaux et de facturer les frais aux contrevenants. Il serait dommage de risquer des pénalités pour le non-respect de ces normes et surtout de mettre en danger piétons et automobilistes.

Taillons haies et arbres et entretenons-les !

C'est quand même plus agréable à regarder et plus sécuritaire pour les usagers des routes et chemins.

A la lecture de l'article précédent (page 11), la période idéale de taille se situerait durant les mois de juillet et août.

Michael Muller



MÉTIER INSOLITE DANS NOS CHAMPS : MULTIPLICATEUR DE VIGNE

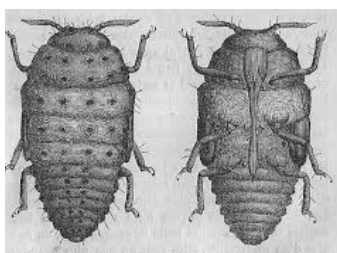
Nous sommes nombreux à nous interroger sur ce petit lopin de terre situé en face de l'entrée du parking de l'hôtel Everness de Chavannes-de-Bogis. Il se démarque nettement des autres parcelles par des moignons ligneux couleur de sarments de vigne qui le parsèment et lui donnent des allures de paysage lunaire.



La vigne en mars



En réalité, ces sarments qui poussent au sol sont des pieds de vignes américaines résistantes au phylloxéra, un puceron ravageur parasite de la vigne provenant de l'est des Etats-Unis. Ils sont la première étape d'une longue filière de production de porte-greffes destinés à parer aux dégâts causés par ce nuisible.



Le phylloxera

Comment ce puceron s'est-il retrouvé sur nos terres ? Au XIXe siècle les échanges de vignes d'un continent à l'autre étaient courants. Les céps d'origine américaine

porteur du phylloxéra en ont tout simplement favorisé la migration. Alors que les vignes américaines s'étaient adaptées à ce parasite, les vignes européennes ont été radicalement décimées et plongées dans une crise sans précédent. Certaines variétés de céps ont même été effacées de manière définitive. Il faut en effet se rendre compte qu'un pied de vigne infesté par ce nuisible est détruit en trois ans.

Après plus de trente années de cette crise sans précédent, les viticulteurs européens ont réussi à la surmonter en utilisant des porte-greffes issus de plants américains résistants au phylloxéra.

Ces porte-greffes ne produisent pas de raisin mais sont essentiels à la production et à la diffusion de nouvelles sélections de variétés de vigne. Comme leur nom

l'indique, ils ont pour but de recevoir des greffons qu'ils rendront résistants à ce parasite néfaste.



La vigne en octobre



Le processus est très lent et requiert beaucoup de patience parce qu'il faut compter environ trois ans d'attente avant de récolter les premiers bois qui seront ensuite greffés puis mis en pépinière pendant un an. Les plants racinés issus de la pépinière seront à leur tour repiqués. Il faudra ensuite attendre trois longues années avant d'avoir du raisin.



Greffage



Préparation avant greffage Greffon*

Le spectacle qu'offre ce bout de terre est un rare privilège que nous devons aux frères Dutruy, viticulteurs dans la commune de Founex, qui sont l'un des plus grands multiplicateurs de vigne de Suisse. En effet, sur les 7 hectares de terrain accordés à cette activité sur toute l'étendue du territoire suisse, ils en exploitent 3.

Tous nos remerciements à M. Christian Dutruy, viticulteur à Founex dont la collaboration et les illustrations photo ont été essentielles à la production de cet article.

*en haut, avec l'œil, *Vitis vinifera* (différents cépages) et en bas, le bois américain, résistant

VIDE-GRENIER - 19 mars 2023

Un franc succès pour cette manifestation mise sur pied par la Société de développement à la salle communale. Les vendeurs étaient enchantés par la belle organisation et les acheteurs ravis du choix proposé.



AVANCEMENT DU PROJET PISCINE PATINOIRE DE COPPET



Le projet de piscine-patinoire consiste en la création d'un complexe doté d'un bâtiment comprenant deux bassins, dont l'un à fond mobile, à l'usage des élèves et de la population, ainsi qu'un bâtiment abritant une patinoire hivernale. Cette dernière permettra la pratique de divers sports en salle durant les mois d'été. Entre les deux, un bâtiment circulaire servira de lieu d'accueil du public et d'un restaurant. Le projet comporte également des locaux pour les collaborateurs d'ArSCO SA.

Dès le 1er février le chantier est entré dans sa phase plus visible avec l'abattage nécessaire et prévu de quelques arbres le long du parking. Ces derniers seront compensés lors des futurs aménagements extérieurs.

Les travaux de décapage de la terre végétale sont en cours et se poursuivront dans la foulée avec les terrassements.



John Tendon



RÉPONSES AU QUIZ DE LA PAGE 4

21) La Terre sainte

22) 1927

23) Conseil communal, Municipalité, Tribunal cantonal / Arrondissement

24) Le Chavannus (depuis l'été 2012). Mais, à sa création au printemps 2000, c'était le Chavanneux.

JADIS ET MAINTENANT



Entre le chemin du Collège et la route du village, les champs ont été remplacés par des zones d'habitation. Par contre, un effort majeur peut être observé au niveau de l'arborisation de ces parcelles depuis 50 ans ! Paradoxalement, les zones habitées ont apporté beaucoup de diversité pour la Nature, n'en déplaise au Canton. Chacun peut appliquer chez lui la théorie du colibri en offrant à la Nature de la diversité dans sa haie indigène (voir l'article sur l'arrachage des laurelles), en laissant pousser des fleurs dans son gazon ou en plaçant quelques plantes sur son balcon. Préserver l'environnement est l'affaire de chacun.

C'ÉTAIT HIER - IL Y A 50 ANS



Municipalité du 4 janvier 1973

- Un bureau ACAU a été chargé de présenter un projet pour les parcelles des Champs Blancs.
- La Placette met à l'enquête l'agrandissement (2'800 m²) de son dépôt de meubles.

Réunion du 17 janvier 1973 de la Municipalité de Chavannes-de-Bogis et d'une délégation de celle de Founex au sujet d'un plan d'extension sur les deux communes : « Champs Blancs – Aux Bioles »

- Surface de 205'320 m², 109'778 m² sur Founex et 95'542 m² sur Chavannes-de-Bogis
- L'ensemble représenterait 750 à 850 logements pour environ 3'300 personnes, un hôtel de 120 lits, une piscine couverte, 15'000 m² pour l'implantation d'une école.

Municipalité du 25 janvier 1973

- M. Raymond Guex est nommé Commandant du corps des sapeurs-pompiers en remplacement de M. Jakob Köhli, démissionnaire.
- Le plan 'Swissair' est présenté par ses architectes. Ce projet serait réalisé entre le chemin de Margocin et la route de Chavannes-des-Bois. Aux yeux de la Municipalité, des bâtiments de 8 niveaux semblent exagérés, les toits plats des 18 villas prévues le long du chemin de Margocin ne sont pas très esthétiques. Les commerces, boutiques et écoles pourraient s'intégrer dans le bas des immeubles. Swissair, dans le futur, pourrait s'intéresser à l'achat des parcelles voisines.
- La société de jeunesse Bogis-Chavannes désire acheter un nouveau drapeau. Le subside que versera la commune sera décidé avec Bogis-Bossey.

Municipalité du 1er février 1973

- Il est décidé que le secrétaire du Conseil général remette, après chaque assemblée du Conseil, une copie du procès-verbal afin que les différents points puissent être étudiés en Municipalité.

Municipalité du 15 février 1973

- La Commission du Feu a décidé qu'un recrutement sera effectué afin de porter de 20 à 25 hommes l'effectif du corps des sapeurs-pompiers.

Séance du 1er mars 1973 – communes de Chavannes et Founex, promoteurs, représentants de l'Etat

- L'Office de l'urbanisme estime qu'il est impensable que le Conseil d'Etat favorise de cette manière la commune de Chavannes-de-Bogis en permettant l'arrivée de 3 à 4'000 habitants.
- Il est demandé à l'Etat de se pencher avec bienveillance sur les problèmes du district de Nyon, qui souvent est lésé par rapport au reste du Canton (!).

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)

En 2009, le Canton avait lancé un concept énergétique des communes vaudoises. Après plusieurs années de discussions et projets...et avec un peu de retard lié à la crise sanitaire...le PECC a démarré en 2022.

Mais à quoi cela peut-il bien servir ?

Il s'agit d'un outil qui va faciliter la mise en oeuvre par les communes d'actions pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques.

Un sujet tout à fait d'actualité ces jours, vu ce que nous subissons comme «aléas météo» et pour faire suite au renchérissement et à la raréfaction de certaines sources d'énergie liés au conflit en cours en Europe orientale.

Le Canton aidera les communes désireuses d'entreprendre ces actions, que cela soit au niveau logistique (conseils de professionnels, documents, études...etc.) ou financier. Notre commune a décidé de s'y pencher et projette ou a déjà effectué certains aménagements au niveau de la consommation d'énergie. Entre autres : baisse du chauffage dans les bâtiments publics, réseau d'éclairage public 100% en LED avec flexibilité au niveau éclairage lorsque celui est moins nécessaire (détecteurs de mouvement la nuit), achats d'équipements peu gourmands en énergie (classe énergétique «A, A+, A++» voire encore mieux quand possible). D'autres actions devraient être entreprises dans le futur. Nous aborderons lors des prochaines éditions de votre journal, différents sujets liés à ce Plan.

En attendant nous ne pouvons que recommander à chacun de fournir des efforts pour économiser eau et énergie !

Pour plus d'infos sur le PECC :

www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc

Stéphane Borella



(Photo de Paulo da Costa)



LE JOURNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

- Geneviève Thévoz
- Alice Ouedraogo
- Marie-Laure Konate
- Aude Barraud

Mise en page : Sandra Bornet

Tirage : 650 exemplaires

À disposition au greffe communal

L'été - 21 juin 2023 à 16h57

Le prochain numéro paraîtra au début de l'été.
Délai pour vos articles et réactions : 15 mai 2023

Contact : lechavannus@hotmail.ch